



REUNION DU BUREAU DES ARCHERS DE RE

Le 06/09/2011 a eu lieu une réunion à laquelle participait l'ensemble du bureau du club moins un membre excusé.

Cette réunion portait sur les thèmes suivants:

- 1/ Licence 2012
- 2/ Prévision d'achat de matériels
- 3/ Participation du club à la journée des associations
- 4/ Reprise de la saison salle
- 5/ Organisation de la phase finale du challenge du CD17
- 6/ Questions diverses et variées.

1/ Le problème épineux des licences a été abordé par le Président.

En effet depuis la création du club il y a deux ans, les instances de notre affiliation (FFTA Ligue, comité départemental), nous avaient laissés grandir, en portant un regard bienveillant sur notre évolution. Récemment il nous a été fortement conseillé de nous pencher sur le statut de nos membres et d'en tirer les conséquences qui s'imposent à savoir que tous nos archers doivent être licenciés en bonne et due forme.

A cet effet le prix des licences FFTA ont été déterminée par le bureau comme suit :

Adultes : 105€ Enfants (de benjamin à junior) : 85€

Pour les archers qui commencent le tir à l'arc à partir du 01/03 jusqu'au 31/08 de la même année il existe une licence dite « *Découverte* » à 50€

2/ Il a été voté que le club investisse dans deux nouvelles mousses multi-couches pour renforcer la salle de ST MARTIN DE RE et en prévision d'une nouvelle salle qui devrait nous être allouée dans l'ancien bâtiment de l'hôpital de ST MARTIN DE RE.

3/ Le club participera à la journée des associations prévue le 11/09/2011 à STE MARIE DE RE

4/ La reprise de la saison salle est fixée au 13/09/2011 selon les jours et horaires de l'année passée. Mardi de 18h30 à 20h00 Samedi de 10h à 12h. La salle de l'ancien HP sera réservée uniquement aux licenciés engagés en compétition.

5/ Il est envisagé d'organiser la phase finale du challenge du CD17 au printemps 2012.

Cette proposition du président est acceptée par le bureau sous réserve de la disponibilité et l'accord des instances responsables du complexe sportif Marcel Gaillard.

6/ Lors des questions diverses il a été évoqué la possibilité que lors de l'achat d'effets floqués au nom du club une majoration de 5€ sur le tarif de vente soit reversée dans la trésorerie du club.
Après débat cette possibilité est devenue décision à la majorité.

Fait et clos le 06/09/2011

Le président